



Fiche Signalétique

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Identificateur du produit**Produit ID****483.030A200.076**

Nom du produit:

300-A200 CHEVY ORANGE 6UC

Usage du produit

Peinture

Date de préparation de la FS

05/févr./2015

Date de révision:

05/févr./2015

Numéro d'identification ONU :

CONCOM

Classification WHMIS:

D2A Matière très toxique D2B Matière toxique B2 Flamable liquide Aérosols inflammables B5

Identification de la Compagnie

The Valspar Corporation

1000 Lake Road

Medina, OH 44256

Numéro du Téléphone

1-330-725-4511

Numéro du Téléphone d'urgence 1-888-345-5732

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

IDENTIFICATION DES DANGERS

Inhalation

Ingestion

Absorption par la peau

Contact avec les yeux:

- Irritation grave des yeux

Contact avec la peau:

- Provoque une irritation de la peau.
- Causera le dégraissage de peau.
- Dermatite
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion:

- Irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
- Nocif en cas d'ingestion.
- Risque d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

Inhalation:

- Provoque une irritation du système respiratoire.
- Nocif par inhalation.
- Asphyxie
- Peut causer des lésions des voies nasales et respiratoires.
- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Autres effets aigus sur la santé:

- Peut provoquer des gelures
- Le mauvais usage intentionnel par concentration et inhalation délibérées du contenu peut être nocif ou fatal.

Effets sur les organes cibles et autres effets sur la santé:

- Provoque des maux de tête, de la somnolence ou d'autres lésions du système nerveux central.
- Des lésions rénales peuvent se produire.
- Arythmie cardiaque
- Troubles hématiques
- Des lésions hépatiques peuvent se produire.

Ce produit contient des ingrédients qui peuvent contribuer aux effets chroniques potentiels suivants:

- Avis : Des rapports associent la surexposition répétée et prolongée en milieu de travail à des solvants avec une lésion permanente au cerveau et au système nerveux. Le mauvais usage intentionnel par concentration et inhalation délibérées du contenu peut être nocif ou fatal.
- Possibilité de sensibilisation.

Tératogénicité:

- Peut causer des malformations congénitales.

Cancérogénicité:

- Danger possible de cancer. Contient ingrédients lesquels peuvent causer le cancer selon données animales.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	Nom Chimique	Numéro CAS
DIMETHYL KETONE- EXEMPT SOLVENT 67-64-1	25 - 30	Acetone	67-64-1
PROPANE 74-98-6	15 - 20	Propane	74-98-6
METHYL ISOBUTYL KETONE 108-10-1	10 - 15	Methylisobutyl ketone	108-10-1
BUTANE 106-97-8	5 - 10	Butane	106-97-8
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	5 - 10	n-Butyl acetate	123-86-4
PROPYLENEGLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE 108-65-6	1 - 5	2-methoxy-1-methylethyl acetate	108-65-6
TITANIUM DIOXIDE 13463-67-7	1 - 5	Titanium dioxide	13463-67-7

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

ETHYL 3-ETHOXYPROPIONATE 763-69-9	1 - 5	Ethyl 3-ethoxypropionate	763-69-9
COBALT OCTOATE 136-52-7	1 - 1	Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt	UNKNOWN

Si cette section est vierge, ce produit ne contient aucune substance dangereuse selon les directives de l'Administration du SIMDUT.

La classification de ce produit est conforme aux critères de danger des Règlements sur les produits contrôlés (RPC) et la FS contient tous les renseignements exigés par les RPC.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux:

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes si cela est aisément faisable. Si un recours médical n'est pas immédiatement disponible, rincer les yeux pendant 15 minutes de plus. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec le peau, rincer immédiatement le peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Donnez un ou deux verres d'eau. Ne doit cependant induire des vomissements à l'instruction du personnel médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. En cas de vomissements, garder la tête plus bas que les hanches afin de prévenir l'aspiration dans les poumons. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos et sous observation. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais, si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle, de préférence la réanimation bouche à bouche. Si la victime respire difficile En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais, si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle, de préférence la réanimation bouche à bouche. Si la victime respire difficile Ne pas réanimer la victime par le bouche-à-bouche. Pour protéger le secouriste, utiliser un sac "air-viva" ou "oxy-viva" ou un masque de réanimation muni d'une valve anti-retour. Réanimer la personne dans une pièce bien ventilée.

Conditions médicales aggravées par exposition

Toutes les maladies respiratoires ou cutanées.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair (Fahrenheit):	-31
Point d'éclair (Celsius):	-35
Seuil minimal d'inflammabilité (% en volume)	1
Seuil maximal d'inflammabilité (% en volume)	13
Température d'auto-inflammation:	indéterminé
Sensibilité au chocs	non
Sensibilité aux décharges électrostatiques.	Sujet aux risques de décharge statique. Veuillez voir la liaison et l'information de fondre dans la section 7.
Produits de combustion dangereux:	Voir section 10.

Feu Peu commun et Dangers(Hasards) d'Explosion

Aucun à notre connaissance.

AGENTS D'EXTINCTION:

Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse et/ou brouillard d'eau.

Procédures de Lutte anti-incendie:

Les pompiers devraient être équipés de l'appareil respiratoire indépendant et produire le mécanisme. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Mesures a prendre en cas de déversement ou de fuite:**

Ventiler la zone. Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs. Utiliser un appareil respiratoire autonome ou un masque à air en cas de gros déversements dans un endroit exigü. Essuyez, grattez ou absorbez dans un matériel inerte et mettez dans un conteneur pour la disposition. Voir la section 7, "Manipulation et Stockage", pour le conteneur approprié et des procédures de stockage. Enlever toute source d'inflammation. Enlever avec un absorbant inerte. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec les yeux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions a prendre lors de la manutention et de l'entreposage:**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.- Ne pas fumer. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer au-dessus de 120 oF (49 oC). D'après le point d'éclair et la tension de vapeur, fournir un entreposage adéquat, conforme au règlement OSHA 1910.106 et au règlement 851 OH&S (Ontario) section 22. Les contenants vides risquent de renfermer des résidus du produit, y compris des vapeurs inflammables ou explosives. Ne pas percer, couper ou souder sur les contenants ou à proximité de ceux-ci. Observer toutes les étiquettes d'avertissement jusqu'à ce que le contenant ait été nettoyé commercialement ou remis à neuf. Si le produit est employé près ou au-dessus du point d'inflammabilité, un risque d'allumage peut être présent. Les activités, les utilisations, ou les opérations qui libèrent la vapeur (telle que le mélange ou librement la chute des liquides) peuvent également présenter un risque d'allumage. Veuillez assurer les récipients et l'autre équipement relié ensemble sont correctement collés et à tout moment fondus.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Protection individuelle****Protection du visage et des yeux:**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes étanches pour se protéger contre l'exposition.

Protection de la peau:

Appropriez des gants résistants chimiques devrait être porté, comme nitrile ou néoprène.

AUTRE équipement DE PROTECTION:

Empêcher le contact de peau portent des vêtements protecteurs couvrant tous les secteurs exposés.

Protection respiratoire:

Si l'exposition ne peut pas être commandée au-dessous des limites applicables d'exposition, employez le respirateur approuvé par NIOSH approprié tel qu'un respirateur d'épuration d'air avec la cartouche de vapeur organique avec le filtre de dust/mist. Consultez la littérature du fabricant de respirateur pour s'assurer que le respirateur assurera à protection proportionnée. Lisez et suivez les instructions de tout le fabricant de respirateur.

Ventilation

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Les fours utilisés pour la réticulation devraient comporter une arrivée d'air frais pour éviter l'accumulation de vapeurs et la possibilité de création de mélange explosif. Utiliser le matériel anti-déflagrant électrique, d'aération et d'éclairage, où le produit est employé dans un secteur classifié dangereux

Directives au sujet de l'exposition

OSHA PEL

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	TWA (final)	Valeurs plafond (finales)	Désignations cutanées
DIMETHYL KETONE- EXEMPT SOLVENT 67-64-1	25 - 30	1000 ppm TWA 2400 mg/m ³ TWA		
PROPANE 74-98-6	15 - 20	1000 ppm TWA 1800 mg/m ³ TWA		
METHYL ISOBUTYL KETONE 108-10-1	10 - 15	100 ppm TWA 410 mg/m ³ TWA		
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	5 - 10	150 ppm TWA 710 mg/m ³ TWA		
TITANIUM DIOXIDE 13463-67-7	1 - 5	15 mg/m ³ TWA dust total		

ACGIH TLV

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	TWA	STEL	Valeurs plafond	Désignations cutanées
DIMETHYL KETONE- EXEMPT SOLVENT 67-64-1	25 - 30	500 ppm TWA	750 ppm STEL		
PROPANE 74-98-6	15 - 20	1000 ppm TWA Aliphatic hydrocarbon gases: Alkane C1-C4			
METHYL ISOBUTYL KETONE 108-10-1	10 - 15	20 ppm TWA	75 ppm STEL		
BUTANE 106-97-8	5 - 10	1000 ppm TWA Aliphatic hydrocarbon gases: Alkane C1-C4			
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	5 - 10	150 ppm TWA	200 ppm STEL		
TITANIUM DIOXIDE 13463-67-7	1 - 5	10 mg/m ³ TWA			

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Odeur	Normale pour ce genre de produit.
État de la matière:	aérosol
pH:	Sans objet
Pression vapeur:	NOT DETERMINEDmmHg @68°F (20°C)
Densité vapeur (air=1)	5.0
Point d'ébullition:	-44°F (-42°C)
Solubilité dans l'eau	indéterminé
Coefficient de distribution d'eau/huile :	indéterminé
Densité (Livres par gallon É-U)	6.5
Densité relative (l'eau=1)	.78
Vitesse d'évaporation (Acétate de butyle=1)	5.6
Point d'éclair (Fahrenheit):	-31
Point d'éclair (Celsius):	-35

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Seuil minimal d'inflammabilité (% en volume)	1
Seuil maximal d'inflammabilité (% en volume)	13
Température d'auto-inflammation:	indéterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter:	Chaleur.
Incompatibilité	Oxydants forts
Polymerisation dangereuse	Aucun prévu
Produits de décomposition dangereux:	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Sensibilité aux décharges électrostatiques.

Sujet aux risques de décharge statique. Veuillez voir la liaison et l'information de fondre dans la section 7.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	NIOSH - DL50 et CL50 sélectionnées
DIMETHYL KETONE- EXEMPT SOLVENT 67-64-1	25 - 30	= 5800 mg/kg Oral LD50 Rat
PROPANE 74-98-6	15 - 20	= 658 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h
METHYL ISOBUTYL KETONE 108-10-1	10 - 15	= 2080 mg/kg Oral LD50 Rat = 8.2 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h > 16000 mg/kg Dermal LD50 Rabbit
BUTANE 106-97-8	5 - 10	= 658 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	5 - 10	= 10768 mg/kg Oral LD50 Rat = 390 ppm Inhalation LC50 Rat 4 h > 17600 mg/kg Dermal LD50 Rabbit
PROPYLENEGLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE 108-65-6	1 - 5	= 8532 mg/kg Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg Dermal LD50 Rabbit
TITANIUM DIOXIDE 13463-67-7	1 - 5	> 10000 mg/kg Oral LD50 Rat
ETHYL 3- ETHOXYPROPIONATE 763-69-9	1 - 5	= 10 mL/kg Dermal LD50 Rabbit = 3200 mg/kg Oral LD50 Rat

Mutagénicité/Tératogénicité/Cancérogénicité:

Peut causer des malformations congénitales.

Danger possible de cancer. Contient ingrédients lesquels peuvent causer le cancer selon données animales.

Contient du TiO₂, une matière inscrite dans les listes du CIRC comme étant probablement cancérigène pour les personnes, d'après des données animales. Les études à long terme sur les animaux et les études en épidémiologie sur les travailleurs qui ont été exposés au TiO₂ fournissent une base adéquate pour conclure que le TiO₂ est cancérigène. Le TiO₂ n'est pas classifié comme cancérigène par le NTP, l'OSHA, ou l'EPA.

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a déterminé que le cobalt et les composés de cobalt sont des substances pouvant être cancérogènes pour les humains (CIRC, groupe 2B).

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	Calif- Prop. 65. Developmental Toxicity	Prop. 65 de la Californie - reproduction male
METHYL ISOBUTYL KETONE 108-10-1	10 - 15	Listed. Initial date 03/28/14 - developmental toxicity	

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	Prop. 65 de la Californie - reproduction femelle	California Prop 65 - Carcinogen
METHYL ISOBUTYL KETONE 108-10-1	10 - 15		carcinogen, initial date 11/04/11

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	CIRC Groupe 1 - Preuve humaine	CIRC Groupe 2A - Données humaines limitées	CIRC Groupe 2b - Données animales suffisantes
METHYL ISOBUTYL KETONE 108-10-1	10 - 15			Monograph 101 [in preparation]
TITANIUM DIOXIDE 13463-67-7	1 - 5			Monograph 47 [1989]
COBALT OCTOATE 136-52-7	.1 - 1			Monograph 52 [1991]

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	Cancérogènes de sélection OSHA	Cancérogènes de sélection OSHA possibles	Produits cancérogènes selon l'ACGIH.
METHYL ISOBUTYL KETONE 108-10-1	10 - 15			A3 Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
TITANIUM DIOXIDE 13463-67-7	1 - 5	Present		
COBALT OCTOATE 136-52-7	.1 - 1	Present		

12. LES DONNEES ECOLOGIQUES

Pas d'informations écologiques disponibles.

13. CONSIDÉRATION POUR LA DISPOSITION

Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets dangereux conformément aux réglementations municipale, provinciale et fédérale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport des Marchandises dangereuses au Canada

Numéro d'identification ONU :

CONCOM

Nom d'expédition:

CONSUMER COMMODITY ORM-D [Paint]

Les exceptions de TMD Langage Clair :

Pour les marchandises dangereuses, le fournisseur peut appliquer l'une des exceptions suivantes (TMD de référence): Quantité limitée / bien de consommation (1.17), n'entretennent pas la combustion, etc. (2.18), une matière visqueuse (2.19), Liquides inflammables : Exemption d'ordre général (1.33), ou US DOT Réciprocité (9.1, .3 & .4). S'il vous plaît consulter les règlements actuels TMD avant de l'appliquer une ou plusieurs ces exceptions pour les expéditions suivantes.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Association du transport aérien international (IATA) :

No ONU/ID:	UN1950
Nom d'expédition:	AEROSOLS, FLAMMABLE
Classement des dangers:	2.1

Organisation maritime internationale (IMO):

No ONU/ID:	UN1950
Nom d'expédition:	AEROSOLS, FLAMMABLE
Classement des dangers:	2.1

Polluant marin	non
----------------	-----

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX - Inventaires des produits chimiques

La liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

Répertoire TSCA des Etats-Unis

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences du répertoire des substances chimiques TSCA des États-Unis.

Inventaire du Canada National Pollutant Release :

Nom Ingrédient CAS #	% en poids	PRODUITS CHIMIQUES DE L'INRP - CANADA :
DIMETHYL KETONE- EXEMPT SOLVENT 67-64-1	25 - 30	Part 4 Substance
PROPANE 74-98-6	15 - 20	Part 5 Substance
METHYL ISOBUTYL KETONE 108-10-1	10 - 15	Part 1, Group 1 Substance Part 5 Substance Part 1, Group 1 Substance
BUTANE 106-97-8	5 - 10	Part 4 Substance
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	5 - 10	Part 5 Substance
PROPYLENEGLYCOL MONOMETHYL ETHER ACETATE 108-65-6	1 - 5	Part 5 Substance
ETHYL 3- ETHOXYPROPIONATE 763-69-9	1 - 5	Part 4 Substance
COBALT OCTOATE 136-52-7	.1 - 1	Part 1, Group 1 Substance

16. AUTRES INFORMATIONS

Codes SIMD

16. AUTRES INFORMATIONS

Santé	2*
Inflammabilité:	4
Réactivité :	1
EPI :	X - Se reporter à la section 8 relative à l'équipement de protection personnelle.

Abréviations :

OSHA - Occupational Safety and Health Administration, IARC - International Agency for Research on Cancer, NIOSH - National Institute of Occupational Safety and Health, NTP - National Toxicology Program, ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists, SCAQMD - South Coast Air Quality Management District, TSCA - Toxic Substance Chemical Administration, IATA - International Air Transport Association, IMO - International Maritime Organisations : DOT - Department of Transportation, SO - Sans objet, N/E - Non établi, N/D - Non disponible, QD - Quantité à déclarer, PD - Poids, MG/m³ - Milligramme par mètre cube, G/L - Gramme par litre, MM - Millimètre, MPPPC - Million de particules par pied cube, PPM - Partie par billion, PPT - Partie par billion, CFT/PM - Creuset fermé Tag/Pensky-Martens, PB - Plomb, PEL - Limite d'exposition permissible, TWA - Moyenne pondérée dans le temps, STEL - Limite d'exposition à court terme.

Clause de non-responsabilité:

Les données dans le présent relevé correspondent à des valeurs caractéristiques. Étant donné que les variables d'application sont un facteur important en ce qui a trait à la performance du produit, les renseignements dans la présente doivent être utilisés à titre de guide seulement. Valspar n'assume aucune responsabilité ni aucune obligation relativement aux informations fournies. SAUF SI VALSPAR LE STIPULE AUTREMENT PAR ÉCRIT, CELLE-CI N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINE TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE POUR UN USAGE PARTICULIER. VALSPAR SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À LA CONTREFAÇON DE BREVET. VALSPAR NE SERA PAS TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES DÉTERMINÉS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS. Votre seul recours en cas de malfaçon est le remplacement du produit défectueux ou le remboursement de son prix d'achat, selon notre choix.

Renseignements sur la préparation :

Préparé par:	Service des affaires réglementaires
Date d'impression:	05/févr./2015
Date de révision:	05/févr./2015

Renseignements techniques :

The Valspar Corporation
1000 Lake Road
Medina, OH 44256
Numéro du Téléphone 1-330-725-4511

Numéro du Téléphone d'urgence 1-888-345-5732